

2019

RAPPORT D'ACTIVITE



## SOMMAIRE

<b>1. PRESENTATION DU CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE .....</b>	<b>3</b>
1.1 SES MISSIONS ET SES DOMAINES D’INTERVENTION.....	3
1.1.1 LE CADRE LEGISLATIF.....	3
1.1.2 LE CONSEIL D’ADMINISTRATION.....	3
1.1.3 LES ACTIONS DEVELOPPEES.....	4
1.2 L’ORGANIGRAMME DES SERVICES .....	5
1.3 LES RESSOURCES HUMAINES .....	5
1.3.1 LE CCAS.....	5
1.3.2 L’EFFECTIF PAR SERVICE AU 31/12/2019.....	6
1.3.3 LE PERSONNEL.....	6
1.3.4 LA FORMATION .....	7
1.4 LES RESSOURCES FINANCIERES .....	9
<b>2. LE CCAS .....</b>	<b>10</b>
2.1 L’ACCUEIL, L’ORIENTATION ET L’INFORMATION.....	10
2.2 LA DOMICILIATION.....	13
2.3 LA BANQUE ALIMENTAIRE .....	14
2.4 LES LOGEMENTS SOCIAUX .....	15
2.5 LE SERVICE BRICOLAGE - JARDINAGE .....	16
2.6 LA GESTION DU PAVILLON DES INTERVENANTS SOCIAUX DU TERRITOIRE .....	17
2.7 LE REPAS DES AINES.....	18
2.8 LES PAVILLONS .....	19
<b>3. LA RESIDENCE PORH-KER .....</b>	<b>20</b>
3.1 LES MISSIONS .....	21
3.2 LE PERSONNEL MOBILISE ET SES MISSIONS .....	22
3.3 L’ELABORATION DU PROJET D’ETABLISSEMENT .....	23
3.4 L’ANIMATION EN 2019 .....	24
3.4.1 LA PARTICIPATION DES RESIDENTS .....	25
3.4.2 LA COMMISSION ANIMATION.....	25
3.4.3 LES TEMPS FORTS DE 2019 .....	26

<b>4. LA CUISINE DU CCAS</b> .....	<b>29</b>
4.1 LA PRODUCTION DES REPAS DE L'EHPAD .....	29
4.2 LE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE.....	29
<b>5. LE SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE</b> .....	<b>31</b>
5.1 LES MISSIONS ET LES PRESTATIONS .....	31
5.2 LE PERSONNEL.....	32
5.3 L'ACTIVITE .....	32
5.4 L'EVALUATION EXTERNE .....	33

## 1. PRESENTATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

### 1.1 SES MISSIONS ET SES DOMAINES D'INTERVENTION

#### 1.1.1 LE CADRE LEGISLATIF

Les CCAS ont été créés par la loi du 6 Janvier 1986. L'article L123-4 et suivant, du Code d'Action Sociale et des Familles, définit leur cadre d'intervention. « *Un CCAS est créé dans toute commune de 1500 habitants et plus. Le CCAS exerce les attributions dévolues par la loi.* ». C'est un établissement public administratif communal reconnu d'utilité publique, dépendant de la fonction publique territoriale. Il dispose, à ce titre, de la personnalité juridique et constitue donc une personne morale de droit public distinct de la commune, lui conférant l'autonomie juridique.

Les missions recouvrent deux champs d'intervention : l'aide sociale légale (missions obligatoires) et l'action sociale extra-légale (interventions dites « facultatives »).

Le CCAS est administré par un conseil d'administration, dont le Président est le Maire de la commune de Pluvigner.

#### 1.1.2 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration du CCAS est composé, à part égale, de membres élus par le conseil municipal et de membres nommés par le Maire (non membres du conseil municipal).

Le nombre de membres est fixé par délibération du conseil municipal dans la limite maximale de huit membres élus et huit membres nommés, soit de seize membres en plus du président.

Quatre catégories d'associations doivent obligatoirement être représentées au sein du conseil d'administration : représentants des personnes retraitées, des personnes en situation de Handicap, des personnes bénéficiant d'une mesure de protection et des associations intervenant dans le cadre de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion (tel que le Secours Catholique, Banque Alimentaire, ...).

Cette instance permet de prendre les mesures nécessaires à l'organisation et au fonctionnement de la structure :

- Définition des prestations servies aux usagers,
- Adoption du budget principal, des budgets annexes et des comptes administratifs,
- Vote des tarifs applicables aux bénéficiaires des services du CCAS,
- Approbation des décisions prises par délégation (aides facultatives).

6 conseils d'administration se sont tenus en 2019.

59 dossiers ont été étudiés par les membres du conseil d'administration.

77 délibérations ont été prises.

### 1.1.3 LES ACTIONS DEVELOPPEES

Le CCAS de Pluvigner met en œuvre les missions obligatoires au titre de l'aide sociale légale.

L'action sociale extra-légale s'oriente en faveur de l'accompagnement des personnes âgées de la commune. Le CCAS déploie un parcours d'accompagnement de la personne âgée.



- Portage de repas
- Service d'aide à domicile
- Service Jardinage et Bricolage
- Pavillons

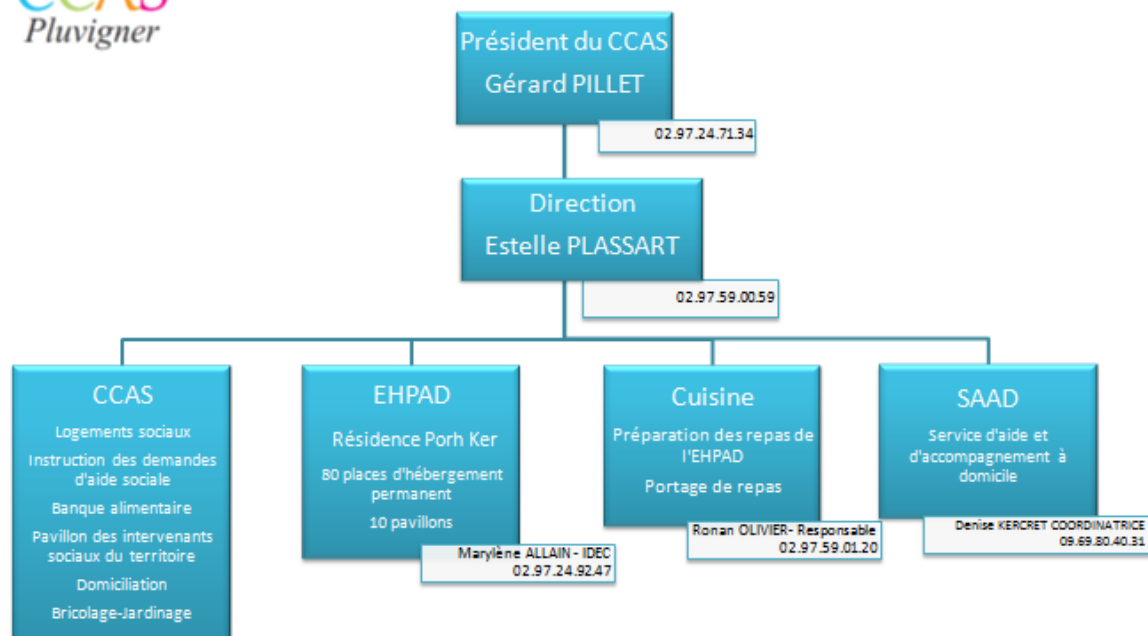
Plus largement, le CCAS dispose de plusieurs dispositifs à destination des Pluvignois :

- Un **accueil physique et téléphonique à l'entrée**
- Un **Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)**
- Un **service de portage de repas**
- Un **service jardinage et bricolage**
- La **gestion de dix pavillons locatifs**
- La **gestion de 8 logements sociaux**
- La **distribution alimentaire**
- Un **Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)**

## 1.2 L'ORGANIGRAMME DES SERVICES



Centre Communal d'Action Sociale de Pluvigner



## 1.3 LES RESSOURCES HUMAINES

### 1.3.1 LE CCAS

Une équipe de **97** agents au 31 décembre 2019.

**3** services :

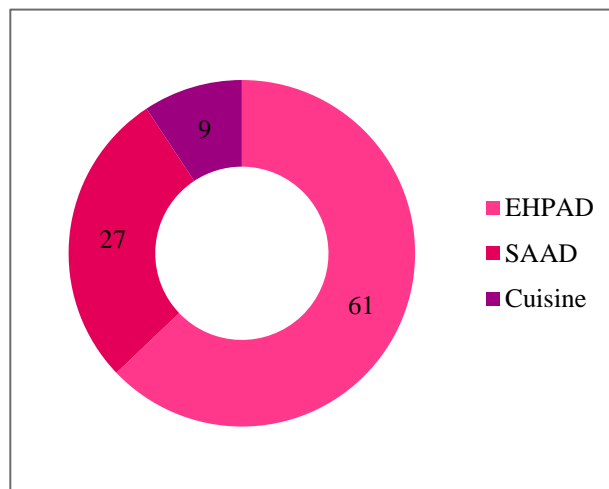
- ✓ L'EHPAD
- ✓ Le SAAD
- ✓ La Cuisine.

### 1.3.2 L'EFFECTIF PAR SERVICE AU 31/12/2019

EHPAD : **61** agents, soit **47.83** ETP

SAAD : **27** agents, soit **20.66** ETP

Cuisine : **9** agents, soit **6.8** ETP



### 1.3.3 LE PERSONNEL

Le personnel titulaire du CCAS dépend de la fonction publique territoriale.

#### Types de contrat :

##### **EHPAD**

Titulaires	Stagiaires	CDD
32 agents	1 agent	28 agents

##### **SAAD**

Titulaires	Stagiaires	CDI	CDD
7 agents	1 agent	3 agents	16 agents

##### **Cuisine**

Titulaires	Stagiaires	CDD
4 agents		5 agents

Il a été proposé aux soignants occupant des emplois permanents d'être stagiaires. Deux agents ont accepté.

Un agent du SAAD a également été stagiairisé.

En 2019, deux agents ont fait valoir leurs droits à la retraite (Lingerie et SAAD).

### 1.3.4 LA FORMATION

Le CCAS mène une politique volontariste de formation à destination de ses agents.

En collaboration avec le CNFPT, un catalogue de formation est proposé aux équipes.

Par ailleurs, en 2019, nous avons développé deux formations animées par des agents de l'EHPAD :

- Gestes de premiers secours (animée par une IDE)
- Ergonomie et utilisation du matériel (animée par l'Ergothérapeute).

<b>1/ Développer les connaissances liées à la sécurité et la santé au travail</b>			
Nombres d'agents	Service	Libellé de la session	Total en jours
32	EHPAD, Cuisine	Sécurité incendie dans les ERP	16
34	EHPAD	Gestes de premiers secours	34
28	EHPAD	Ateliers ergonomie, utilisation du matériel	14
1	EHPAD	Adapter les gestes pour prévenir les risques physiques	2
<b>2/ S'adapter à l'emploi, maintenir à niveau ou développer ou développer ses compétences</b>			
Nombres d'agents	Service	Libellé de la session	Total en jours
10	EHPAD, Cuisine	Nutrition, dénutrition	30
1	CCAS	Analyse des besoins sociaux	0.5
5	EHPAD	Ethique	10
1	EHPAD	Assurer les repas dans la convivialité	2
1	EHPAD	Maladie d'Alzheimer et troubles apparentés	2
3	EHPAD	Epidémie et hygiène	3
2	EHPAD	Soins palliatifs	6



5	EHPAD	Agressivité de la personne âgée et troubles psychiques	10
2	Cuisine	Hygiène en restauration	2
2	SAAD	Accompagnement de la fin de vie	6
2	SAAD	Prévention de l'isolement	4
1	SAAD	Agressivité de la personne âgée	3
5	EHPAD	Actes techniques IDE	2.5
2	SAAD	Epuisement émotionnel et professionnel	4
1	CCAS	Hygiène alimentaire (banque alimentaire)	1
<b>3/ Acquérir et renforcer ses compétences en management</b>			
Nombres d'agents	Service	Libellé de la session	Total en jours
1	EHPAD	Etre IDEC	4
1	EHPAD	Encadrement de stagiaires	1
<b>4/ Favoriser le développement de carrière</b>			
Nombres d'agents	Service	Libellé de la session	Total en jours
1	EHPAD	Assistant de soins en gérontologie	20
3	SAAD, EHPAD	Formation d'intégration des agents de catégorie C	15

**74** agents ont bénéficié d'une formation en 2019 pour un total de **192** jours.

## 1.4 LES RESSOURCES FINANCIERES

Le CCAS est un établissement public communal doté d'un budget propre.

Il est structuré en **4** budgets :

- Le CCAS (M14)
- La Cuisine (M14)
- L'EHPAD (M22)
- Le SAAD (M22).

En 2019, les réalisations sont les suivantes :

<b>CCAS</b>		
Fonctionnement	Dépenses	111 251,58
	Recettes	118 097,38
Investissement	Dépenses	11 741,85
	Recettes	9 333,90
<b>EHPAD</b>		
Fonctionnement	Dépenses	3 156 599,64
	Recettes	3 098 897,97
Investissement	Dépenses	8 223,19
	Recettes	430,87
<b>SAAD</b>		
Fonctionnement	Dépenses	624 768,56
	Recettes	615 973,93
Investissement	Dépenses	753,87
	Recettes	16 052,48
<b>Cuisine du CCAS</b>		
Fonctionnement	Dépenses	563 463,94
	Recettes	533 734,46
Investissement	Dépenses	11 755,05
	Recettes	10 945,04

## 2. LE CCAS

### 2.1 L'ACCUEIL, L'ORIENTATION ET L'INFORMATION

Les bureaux du CCAS se trouvent dans les locaux de l'EHPAD. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Les principales missions du CCAS :

- **Informier et orienter le public dans le cadre de la prévention sociale** : handicap, logement, difficultés financières...
- **Instruire les demandes d'aides légales et facultatives** : obligation alimentaire, fond de solidarité logement, fond énergie-eau, allocation personnalisée d'autonomie, demande d'aides auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
- **Instruire les demandes d'accès aux différents services proposés** : domiciliation, banque alimentaire, portage-repas à domicile, logements sociaux...

Depuis d'avril 2019, nous avons mis en place un suivi des appels téléphoniques. Durant cette période, le standard a enregistré **2346** appels.

**68** demandes ont été instruites en 2019 :

× **9** dossiers d'aide sociale hébergement

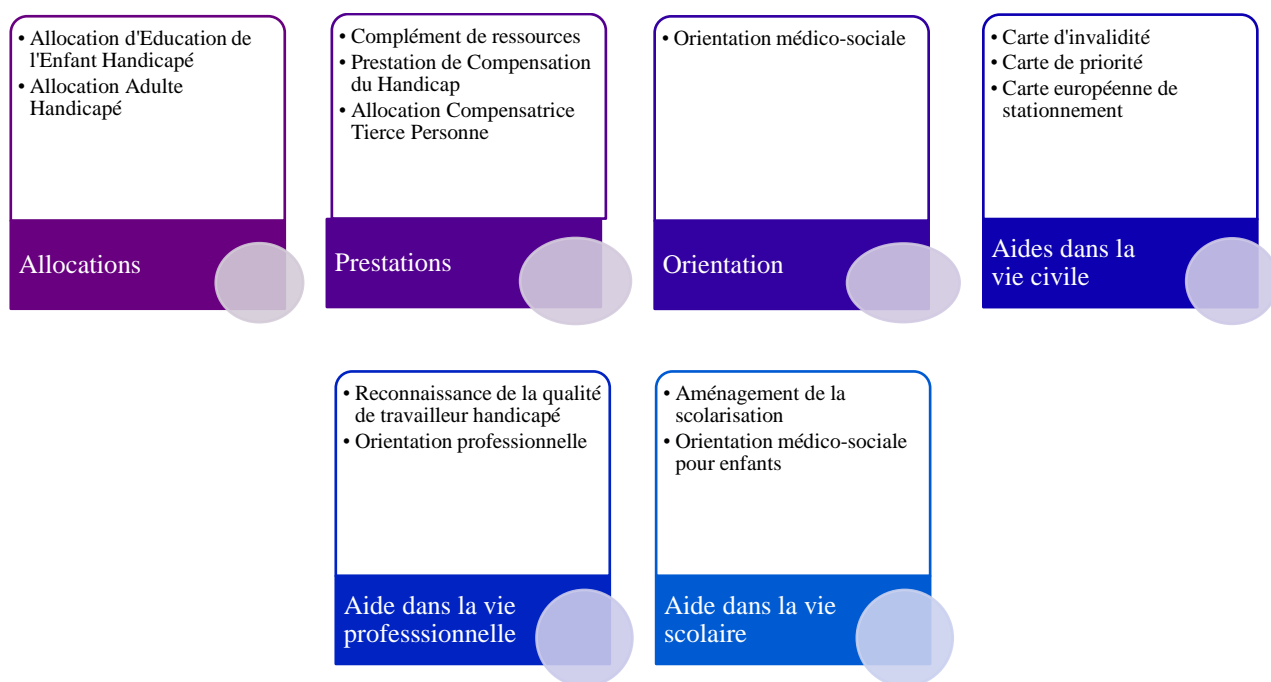
Toute personne ne pouvant assurer le paiement des frais d'hébergement (EHPAD ou autres établissements) a la possibilité de constituer une demande d'aide sociale. Cette aide revêt un caractère subsidiaire. La capacité de financements des enfants doit être interrogée (obligation alimentaire).

× **4** dossiers d'aide sociale à domicile

De la même façon, il est possible de solliciter un financement pour des dépenses liées au maintien à domicile (aide à domicile, portage de repas, accueil de jour...).

× 7 dossiers de demandes de compensation du handicap auprès de la MDPH

La MDPH est un guichet unique pour les personnes en situation de handicap. Elle a avant tout un rôle d'information et d'orientation. Elle dispose d'une commission qui se prononce concernant les demandes formulées par les usagers :



× 23 dossiers d'allocation personnalisée d'autonomie (APA°)

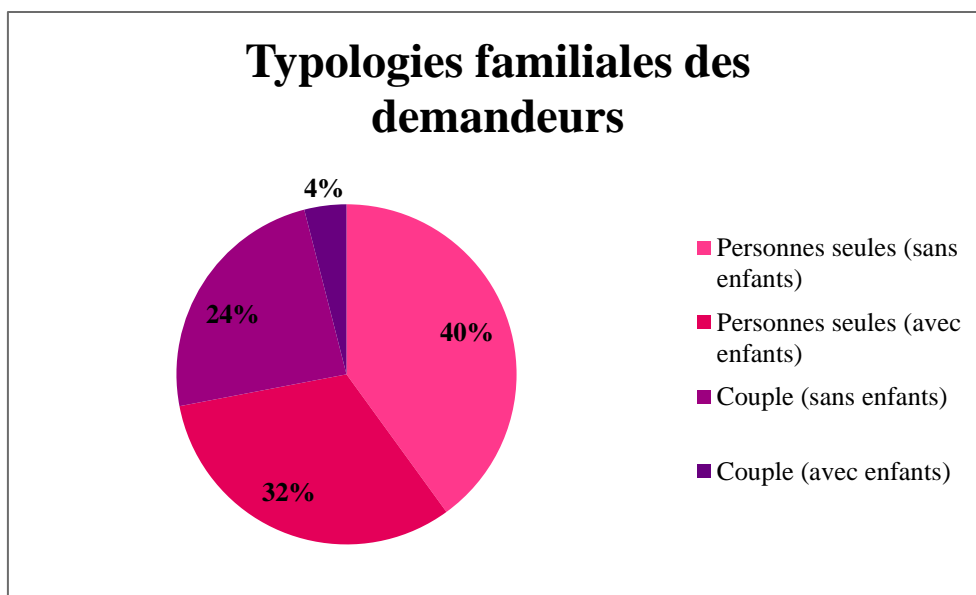
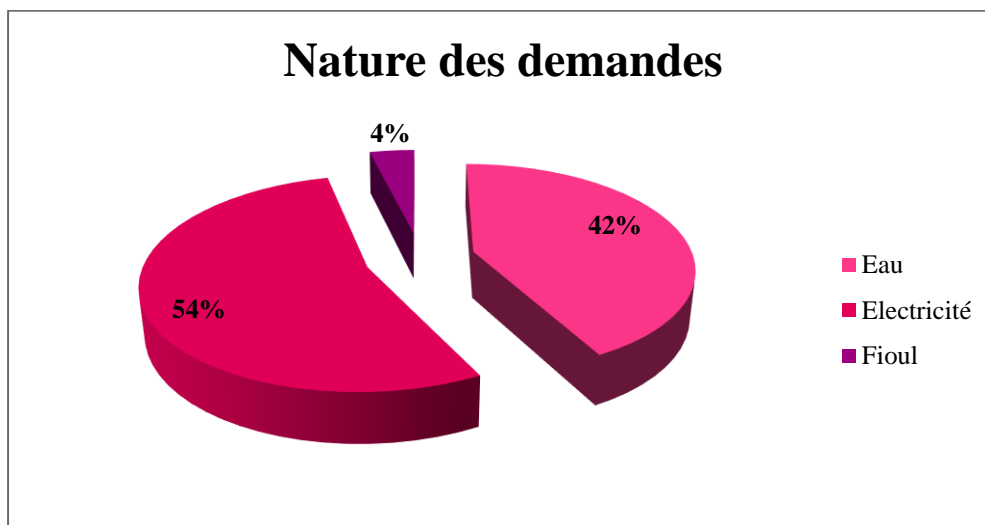
Le Conseil Départemental du Morbihan étudie les demandes d'APA afin de favoriser le maintien à domicile des personnes de plus de 60 ans. Elle permet de financer les frais en lien avec l'augmentation de la dépendance. Elle est attribuée en fonction de la perte d'autonomie de la personne et de ses ressources.

× 25 dossiers de Fond de Solidarité Logement (FSL)

Le Conseil Départemental du Morbihan intervient dans le domaine du logement à travers le FSL. Ce dispositif vise l'accès ou le maintien dans le logement.

Le CCAS de Pluvigner a signé une convention avec le conseil départemental. Il instruit les demandes concernant le fond Energie/Eau. Cette aide financière a pour objectif d'aider des

ménages, rencontrant des difficultés financières, à régler des factures de fournitures. La demande est étudiée par une commission.



## 2.2 LA DOMICILIATION

Le CCAS est chargé de l'instruction des demandes de domiciliation des personnes sans domicile fixe et des gens du voyage.

L'élection de domicile permet à une personne sans domicile stable ou fixe de recevoir du courrier, de percevoir certaines prestations et d'accéder à certains droits (délivrance d'une carte d'identité, inscription sur les listes électorales etc...)

La procédure pour obtenir une domiciliation au CCAS est la suivante :

- Entretien individualisé avec le demandeur afin de l'informer des droits et des obligations en lien avec la domiciliation
- Etude de la demande – Validation par l' élu
- Remise d'une attestation d'élection de domicile unique valable pour une durée d'un an (renouvelable).

Le renouvellement de la domiciliation se fait sur demande et sur rendez-vous.

Si la personne ne vient plus relever son courrier régulièrement (pendant plus de 3 mois consécutifs) ou en l'absence de demande de renouvellement, le CCAS suspend la domiciliation après avoir informé la personne (courrier positionné dans le dossier de la personne).

**23** personnes étaient domiciliées au CCAS en 2019 (adultes et enfants).

**4** radiations ont été effectuées.

**3** nouvelles élections de domicile ont été réalisées.

**16** renouvellements d'élections de domicile ont été effectués.

---

### PERSPECTIVES :

- Mettre en œuvre le cadre législatif de la domiciliation (entretien systématique, transmission d'un rapport annuel à la Préfecture)
- Créer un règlement de fonctionnement
- Mettre en place un registre de signatures

## 2.3 LA BANQUE ALIMENTAIRE

Le CCAS met à disposition des Pluvignois une distribution alimentaire contre une participation d'1 € par adulte et de 0,50 € par enfant. Elle fonctionne grâce à une convention avec la Banque Alimentaire de Vannes. La collecte nationale de la Banque Alimentaire, qui a lieu une fois par an, permet également un réapprovisionnement du stock de denrées alimentaires.

L'instruction des dossiers est réalisée par le CCAS sur rendez-vous. L'accès à la Banque Alimentaire se fait sous conditions de ressources. Le reste à vivre ne doit pas dépasser 300 euros par mois.

Calcul du reste à vivre : Total des ressources – Total des charges / nombre de part(s)

Personne seule	1 part
Couple sans enfant	2 parts
Couple avec un enfant	2.5 parts
Couple avec deux enfants	3 parts
Couple avec trois enfants	4 parts
Couple avec 4 enfants	5 parts
Par enfant supplémentaire	1 part

La distribution est assurée une fois par mois, par une équipe de **2 bénévoles**.

La collecte nationale, quant à elle, est assurée par les membres du conseil municipal répartis sur les 3 commerces alimentaires de la commune. En 2019, des élèves de cinquième du collège Goh-Lanno ont participé bénévolement à une des deux journées de collecte. Près de **2.2** tonnes de denrées ont été collectées cette année.

En 2019, **26** adultes et **23** enfants ont pu bénéficier d'une aide alimentaire.



Au total, **4 tonnes 572 Kg** de nourriture ont été distribuées durant l'année.

---

**PERSPECTIVES :**

- Renouveler l'expérience de la collecte nationale avec une nouvelle classe du collège Goh Lanno
- Communiquer davantage sur le fait que les denrées récoltées lors de la collecte nationale sont uniquement destinées aux Pluvignois en difficulté.

#### 2.4 LES LOGEMENTS SOCIAUX

Le CCAS propose **8** logements sociaux à la location :

- 2 studios
- 2 T1 Bis
- 1 T1 Bis duplex
- 1 T2
- 1 T2 duplex
- 1 T3 duplex.

Il s'agit de deux collectifs.

Ces logements sont attribués suite à une commission logement, en fonction du critère d'urgence de la situation du demandeur et/ou de l'ancienneté de la demande.

Deux procédures d'expulsion sont en cours et devraient aboutir en 2020 (non-paiement et troubles liés à l'occupation du logement).

---

**PERSPECTIVES :**

- Développer un suivi des paiements afin d'être réactif dès le premier incident
- Proposer un accompagnement social en fonction de la situation (pour les nouvelles entrées notamment)
- Rénovation d'un studio suite à des dégradations



## 2.5 LE SERVICE BRICOLAGE - JARDINAGE

Depuis mars 2012, le CCAS de Pluvigner propose un service de petit bricolage et jardinage afin d'apporter une aide à la population pour des interventions essentiellement auprès des personnes fragiles et des personnes âgées.

Après formulation de la demande, l'agent technique se met en lien avec la personne et évalue la faisabilité de l'intervention et il établit, le cas échéant, un devis.

Après accord, la prestation fait l'objet d'une contractualisation. La facturation est établie mensuellement.

### Les tarifs 2019

- 21.32 euros de l'heure sans mise en disposition de matériel
- 27.54 euros de l'heure avec mise à disposition de matériel
- 0.32 euros par km si déplacement (déchetterie, locations ou achats pour le bénéficiaire)



**30** bénéficiaires en 2019.

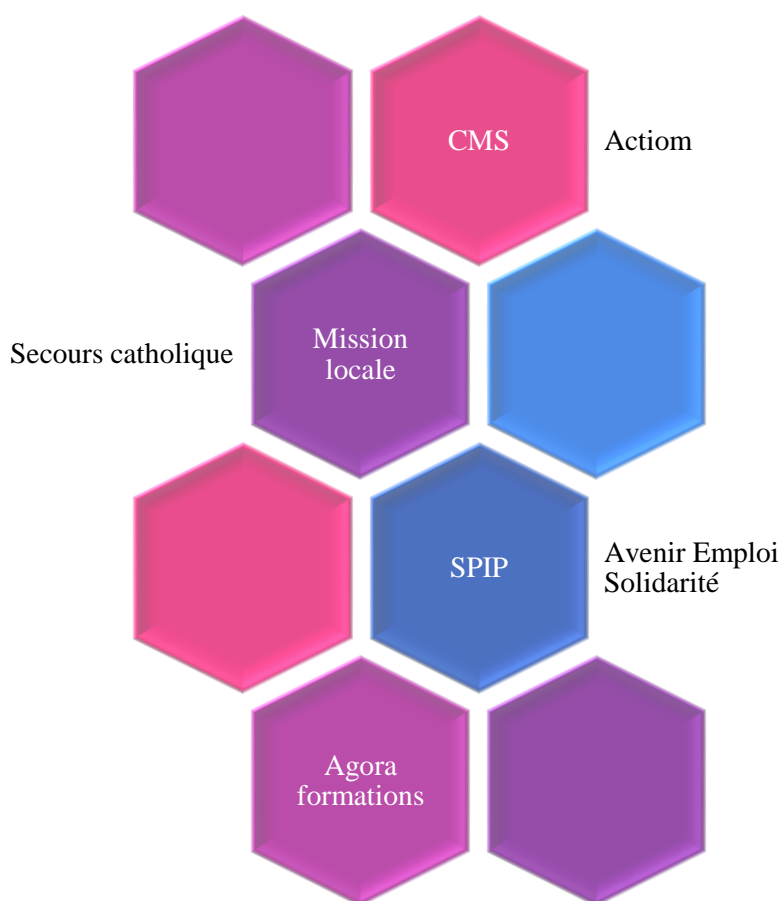
**344** Heures effectuées

**112** interventions

## 2.6 LA GESTION DU PAVILLON DES INTERVENANTS SOCIAUX DU TERRITOIRE

Deux bureaux, situés dans les locaux du SAAD, étaient disponibles pour les permanences des intervenants sociaux du territoire.

Les organismes suivants sont présents :



Cette mise à disposition pour les partenaires est essentielle. Elle permet la proximité des acteurs sociaux sur la commune et donc de lutter contre l'isolement social.

### PERSPECTIVES

- Optimisation du planning des permanences permettant la transformation d'un bureau en salle de pause pour les agents du SAAD

## 2.7 LE REPAS DES AINES



Tous les ans en novembre, le CCAS organise un repas à destination des Pluvignois de plus de 75 ans. L'objectif de ce repas est de permettre aux personnes de se rencontrer, d'échanger et de partager un moment convivial. Pour les plus isolés, c'est également un moyen de rompre leur solitude, de venir partager un repas, et d'échanger avec leurs pairs.

Les Elus sont également présents lors cette journée.

La doyenne et le doyen de l'assemblée sont à l'honneur lors de ce temps.

En 2019, **804** personnes ont été invitées (dont 80 résidents de l'EHPAD, les membres du conseil municipal et conseil d'administration, les 25 agents du SAAD et les 8 invités d'honneur).

**170** personnes étaient présentes.

Pour les personnes qui ne souhaitent pas ou ne peuvent pas participer au repas, le CCAS offre un colis (**618** colis commandés). Le souhait du conseil d'administration est de favoriser les produits locaux.

Cette année, le colis était composé :

- de caramel au beurre salé (La madeleine de Swann - BRECH)
- du chocolat (La fondue de chocolat - PLUVIGNER)
- de vin (Le goût de la Vigne - PLUVIGNER)
- d'une composition de produits : rillettes d'espadon, terrine de cerf, et un coffret personnalisé de gâteaux (La Trinitaine SAINT-PHILIBERT)

Les colis sont livrés à domicile par les élus.

## 2.8 LES PAVILLONS

Le CCAS propose **10** pavillons T2 à la location. Ces pavillons sont réservés aux personnes âgées, et aux personnes handicapées autonomes. En effet, ces logements sont adaptés aux personnes à mobilité réduite (logement de plain-pied, douche à l'italienne, WC abaissé..)

En 2019, le loyer mensuel des pavillons est de 430,87 € pour une surface de 50 m<sup>2</sup>.

**1** personne a intégré un logement en 2019. La locataire précédente a fait le choix d'entrer en EHPAD.

---

### PERSPECTIVES

- Rénovation d'un logement (suite à un séjour de 15 ans)
- Négociation avec le bailleur concernant les travaux de façade et de réfection des gouttières
- Instauration d'une réunion annuelle avec l'ensemble des pavillonnaires

### 3. LA RESIDENCE PORH-KER



La résidence de Porh Ker est un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD), soit un établissement public sanitaire et social à caractère communal.

L'établissement a signé une convention Tripartite avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le conseil départemental du Morbihan le 1er Janvier 2013. Celle-ci vise à formaliser et à mettre en œuvre une démarche qualité au sein de l'établissement, en se fondant sur des objectifs partagés. Elle fixe également le cadre financier

(annuel et pluriannuel) engageant l'ensemble des cocontractants.

Les résidents et/ou leurs familles doivent être associés au fonctionnement de l'établissement par l'intermédiaire du Conseil de Vie Sociale (CVS), instance rendue obligatoire par la Loi 2002.2.

L'EHPAD possède une capacité d'accueil de 80 résidents en hébergement permanent.

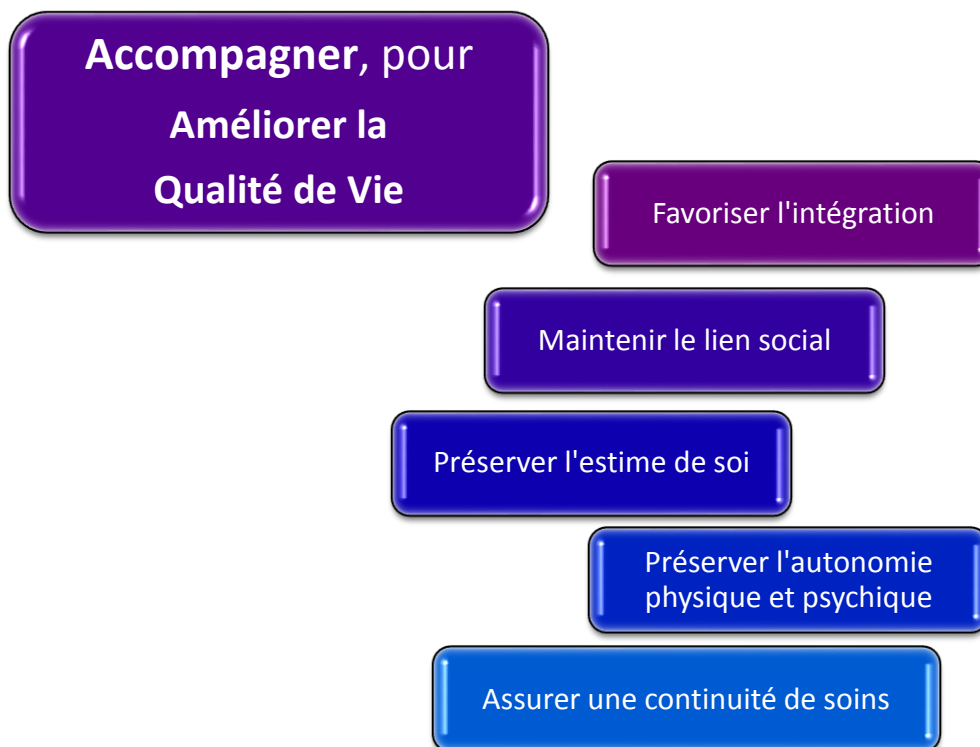
Il peut accueillir des personnes seules des deux sexes ou des couples âgés d'au moins 60 ans, en perte d'autonomie (un logement pour couple).

L'établissement est habilité à percevoir l'ASH, l'APA et l'Allocation Logement.

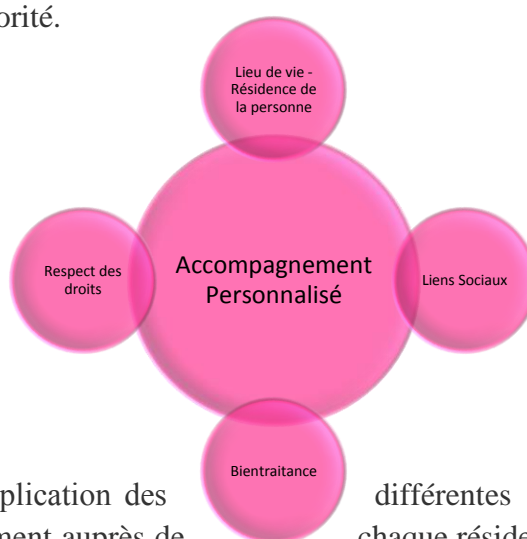
En 2019, il y a eu **39** entrées et **38** sorties.

### 3.1 LES MISSIONS

Les missions de l'établissement sont d'assurer un accompagnement adapté aux besoins du résident.



Le bien-être du résident, ainsi que celui de sa famille, est le principal objectif commun à l'ensemble des équipes et constitue une priorité.



L'établissement, à travers l'implication des différentes équipes, veille à personnaliser son accompagnement auprès de chaque résident, notamment en respectant les demandes et les habitudes individuelles du résident, en adéquation avec le fonctionnement de l'établissement.

L'autonomie de la personne est évaluée. L'accompagnement est donc adapté en fonction des éléments recueillis, l'objectif premier étant de la préserver.

L'EHPAD n'est pas un lieu de soin, mais un réel lieu de vie pour les résidents. L'établissement se veut convivial et familial.



### 3.2 LE PERSONNEL MOBILISE ET SES MISSIONS

La Convention Tripartite entre l'ARS, le conseil départemental et l'Etablissement a défini la répartition des Equivalents Temps Plein (ETP) pour le fonctionnement de l'EHPAD :

	<b>ETP</b>	<b>Missions</b>
<b>Directrice</b>	0.8 ETP	Est responsable de l'établissement, veille au respect des règles établies. Veille à la cohérence des actions menées auprès des personnes accueillies et des familles. Assure la gestion RH et financière. Assure la coordination de l'équipe administrative, technique, restauration, hébergement, lingerie et cuisine au quotidien. Elabore les plannings de l'équipe hébergement et restauration.
<b>Infirmière Coordinatrice</b>	1 ETP	Assure les liens avec les familles avec la directrice et les équipes. Assure la coordination et élabore les plannings de l'équipe soins et des infirmiers. Assure les visites de pré admissions et la coordination des entrées. Est en lien direct avec les prestataires.
<b>Agents administratifs</b>	2,2 ETP	Ont pour mission d'accueillir, d'informer, d'orienter toute personne qui se présente. Sont en charge de la comptabilité et de la facturation de l'hébergement. Un agent assure la gestion RH.
<b>Agents techniques</b>	2.31 ETP	Assurent l'entretien du bâtiment et les interventions sur l'ensemble des problèmes techniques. Garants de l'hygiène et de la sécurité en lien avec la Direction.
<b>Animatrice</b>	1 ETP	Le service d'animation contribue à la Vie Collective et Individuelle au sein de l'EHPAD. Il associe les activités ludiques à des activités de stimulation physiques et psychiques. Il s'inscrit également dans le tissu social du territoire.

<b>Agents de service</b>	16,52 ETP	<p><b>Hébergement :</b> Assurent l'entretien de l'environnement proche du résident : chambre, espaces communs, espaces de restauration. Accompagnent les résidents pour le petit-déjeuner pour deux étages.</p> <p><b>Lingerie :</b> Se chargent de l'étiquetage du linge pour les résidents. Se chargent de la préparation du linge pour le lavage et mettent les machines en marche. Vérifient le linge et gèrent son pliage. S'occupent de la distribution du linge aux résidents dans leurs chambres.</p> <p><b>Restauration :</b> Assurent la préparation de la salle et l'accompagnement des résidents sur les temps des repas.</p>
<b>Aides-Soignants, AMP, ASG</b>	20 ETP	Réalisent, en collaboration avec l'infirmier, des soins d'hygiène, de confort, de prévention, de maintien et relationnels pour préserver ou restaurer le bien-être et l'autonomie de la personne.
<b>Infirmiers</b>	3 ETP	Assurent les soins techniques infirmiers, participent à l'accueil du résident, s'assurent de la tenue du dossier de soins, assurent une partie de la gestion du circuit du médicament, sont les interlocuteurs des professionnels de santé extérieurs, ....
<b>Psychologue</b>	0,50 ETP	Assure le suivi psychologique des résidents et de leurs proches. Propose un atelier mémoire.
<b>Ergothérapeute</b>	0,20 ETP	Maintient les activités de la vie quotidienne et prévient les complications liées aux pathologies du grand âge. Met en œuvre des actions de réadaptation, de prévention, de confort et de sécurité. Propose des adaptations du matériel et de l'environnement.

### 3.3 L'ELABORATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT

Le projet d'établissement est un document rendu obligatoire par la Loi 2002.2 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Il a pour objectif de :

- Clarifier le positionnement institutionnel de la structure,
- Montrer l'évolution du public et des missions des différents professionnels et de l'établissement,
- Donner des repères aux professionnels,
- conduire l'évolution des pratiques et de la structure dans son ensemble.

La démarche d'élaboration du projet d'établissement s'est déroulée de juin 2019 à janvier 2020.



Nous avons choisi de proposer à l'ensemble des professionnels et des élus du conseil d'administration, sur la base du volontariat, de participer à des groupes de travail concernant les thématiques suivantes :

- ✓ L'accueil et l'accompagnement personnalisé du résident.
- ✓ La vie sociale des résidents.
- ✓ La prévention des risques liés à la santé inhérents à la vulnérabilité des résidents.
- ✓ L'accompagnement de la fin de vie.
- ✓ La coordination médicale du résident.
- ✓ La coordination professionnelle au sein de l'Etablissement.

Les groupes de travail ont été menés lors de deux temps :

- Un premier temps dédié à réaliser un état des lieux du fonctionnement actuel concernant le thème traité
- Un deuxième temps ayant pour but de définir les axes d'amélioration et les propositions d'actions.

Le conseil d'administration du CCAS a validé le document le 21 janvier 2020.

Il comporte des axes de travail visant l'amélioration du fonctionnement de l'établissement et des pratiques professionnelles. Les actions seront menées durant la période 2020/2025.

### 3.4 L'ANIMATION EN 2019

De nombreuses animations ponctuent le quotidien des résidents.

En 2019, l'équipe est composée de quatre personnes soit deux temps plein (1 animatrice et 3 ASG). Elle propose deux activités par jour à horaires fixes : une à 11h00 le matin et une à 15h30 l'après-midi. Ces horaires fixes constituent des repères pour les résidents et favorisent la participation.

Le planning d'activités est fixé et affiché le vendredi ou le lundi matin, dans tous les étages, pour la semaine suivante. Nous avons choisi de ne pas avoir d'emploi du temps fixe de semaine en semaine. Les activités ne sont pas référencées par jour.

Cette formule de changements a pour but de maintenir l'attention en éveil des résidents. Sa souplesse permet aussi une adaptation plus facile aux saisons, aux fêtes, à la vie de la Commune. Par ailleurs, elle évite la lassitude des résidents et des animateurs. Nous pouvons ainsi apporter une vie sociale plus riche et diversifiée.

### 3.4.1 LA PARTICIPATION DES RESIDENTS

	<u>Enquête Nationale*</u>	<u>Résidence de Porh Ker</u>
Résidents participants régulièrement	28%	46.25%
Résidents refusant l'animation	37%	31%

\*Enquête du Groupement de Coopération Sanitaire Amplitude.

Un noyau important de résidents (42) participe plus de deux fois par semaine à l'animation. Les propositions sont considérées comme dynamiques et dynamisantes au sein de la résidence. Le travail de tous concourt à ce résultat. En effet, la stimulation des résidents est portée par chacun des membres du personnel.

Il est relevé une moindre participation des hommes. En effet pour 15 hommes, seul 5 participent régulièrement à l'animation. Cela est à mettre en lien avec le caractère plus féminin des animations proposées : couture, tricot, pâtisserie, visites des enfants, Zumba, pliage du linge, épluchage de légumes.

### 3.4.2 LA COMMISSION ANIMATION

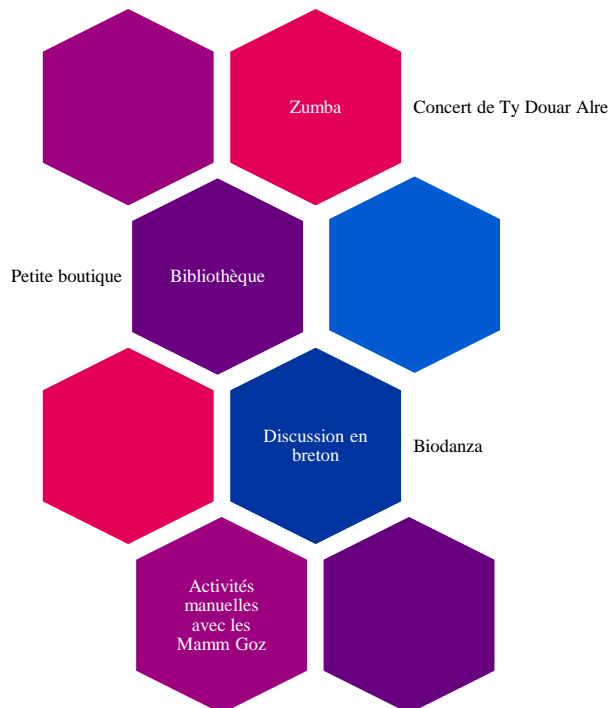
La commission animation est organisée une fois par an. Elle est composée des résidents qui le souhaitent et de l'animatrice. Elle permet à tous de formuler des retours sur l'année écoulée, d'évoquer les perspectives d'animation à venir et de faire émerger de nouvelles demandes.

#### **Les envies des résidents pour 2020:**

- ✓ Un repas crêpes
- ✓ Une boutique ambulante
- ✓ Une projection sur les monuments de France, entre autres sur les cathédrales.
- ✓ Avoir plus souvent de l'accordéon.
- ✓ Plus de sorties
- ✓ Une sortie foot

### 3.4.3 LES TEMPS FORTS DE 2019

La découverte de nouvelles activités pour les résidents :



Nous avons participé au projet lancé par les commerçants de la Commune : « la Fête du Slip » au profit de la Ligue contre le Cancer. Des ateliers se sont déroulés à l'EHPAD. Les résidents, l'équipe d'animation et des bénévoles ont confectionné des guirlandes de sous-vêtements. Elles ont ensuite été disposées dans le bourg pendant un mois. 2000 € ont été reversés à la Ligue.





En juin 2019, l'Établissement a fêté ses trente ans. Mickaël Guiné, Photographe, a réalisé des photos au sein de l'établissement. L'exposition « Sourire » a été exposée à l'EHPAD et en Marie par la suite.

Une journée portes-ouvertes a permis de faire découvrir l'établissement aux personnes extérieures et de réunir les résidents, leurs proches, les équipes et les élus. Des animations, expositions, ateliers ont été proposés.



L'obtention d'un financement auprès du Rotary Club d'Auray a permis à la résidence d'acquérir une borne Mélo.

Ce média numérique est reconnu comme le plus performant et le plus adapté au développement de la vie sociale et culturelle. Il a reçu quatre trophées de l'innovation et est le seul support qui propose trois fonctionnalités : juke box, jeux et animations, musique à visée thérapeutique.

Chaque année, la borne s'enrichit de nouvelles fonctionnalités, et chaque mois de nouvelles animations peuvent être proposées. La borne a été livrée le 3 octobre.

Elle est positionnée dans le hall d'accueil, lieu fréquenté régulièrement par les résidents, les familles et les professionnels. Elle rencontre un grand succès.

**L'année 2019 a été une année de contact pour l'animation. De nombreux partenariats se sont pérennisés et d'autres sont en cours d'élaboration.**

## PERSPECTIVES

- Mise en œuvre du projet d'établissement
- Elaboration du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
- Engagement d'une réflexion concernant la reconstruction de l'EHPAD
- Poursuite des activités proposées et du lien avec les acteurs de la commune pour l'animation
- Mener une réflexion concernant le non recours à l'animation (notamment le public masculin)

## 4. LA CUISINE DU CCAS

L'équipe cuisine assure :

- la préparation des repas pour les résidents de l'EHPAD
- le conditionnement des repas destinés au portage
- le portage des repas à domicile
- l'entretien de la vaisselle en lien avec la préparation des repas et la vaisselle utilisée par les résidents
- le service en salle le midi avec l'équipe restauration
- le service pour un étage le soir.
- 

### 4.1 LA PRODUCTION DES REPAS DE L'EHPAD

L'ensemble des repas de l'EHPAD sont produits par la cuisine du CCAS.

En 2019, **55 301** repas ont été servis aux résidents.

Les agents ont également la possibilité de déjeuner à l'EHPAD (plateau repas).

Des commissions « menus » ont lieu régulièrement. Les résidents peuvent donc exprimer leurs souhaits et nous pouvons définir des points de progression.

### 4.2 LE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Le service de portage de repas a été créé le 16 janvier 1995.

Les repas à domicile sont livrés 6 jours sur 7, du lundi au samedi. La livraison se déroule de 8h à 12h30.

Les bénéficiaires sont domiciliés sur les communes de : Pluvigner (dont Bieuzy-Lanvaux et Malachappe), Landaul et Locoal-Camors.

Les repas livrés pour le portage sont composés de :

- **Un potage**
- **Une entrée**
- **Un plat**
- **Un fromage**
- **Un dessert.**

Les tarifs 2019 pour le portage sont les suivants :

- Pluvigner : 9.99 € pour une personne seule
- Pluvigner : 18.72 € pour deux personnes soit 9.99 € + 8.73 €
- Extérieur de Pluvigner : 11.14 € pour une personne
- Extérieur de Pluvigner : 21.22 € pour deux personnes soit 11.14 € + 10.08 €

En 2019, **21 201** repas ont été livrés à **111** bénéficiaires.

---

#### **PERSPECTIVES**

- Réflexion concernant le fonctionnement de la cuisine
- Maintien de l'activité pour le portage de repas
- Poursuite du travail engagé concernant l'adaptation et l'enrichissement des repas

## 5. LE SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE



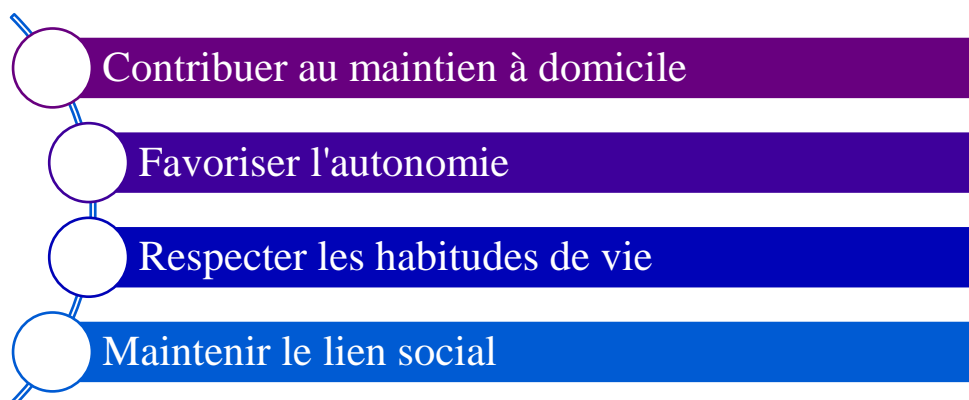
Le (SAAD) a été créé en 1978. Il intervient 7 jours sur 7 sur la commune de PLUVIGNER (dont Bieuzy-Lanvaux et Malachappe).

Son intervention s'inscrit dans une logique de parcours pour la personne âgée et favorise le maintien à domicile.

Denise Kercret, Coordinatrice et Nolwenn Poiron, adjointe de coordination, assurent la gestion du service (1.8 ETP en 2019).

### 5.1 LES MISSIONS ET LES PRESTATIONS

#### Les missions du SAAD



#### Les prestations proposées

##### **Accompagnement et aide dans les activités domestiques**

Courses, entretien du logement, entretien du linge, préparation des repas

##### **Accompagnement et aide dans les actes essentiels de la vie**

Aide au lever, aide au coucher, aide à la toilette, aide à la prise des repas

##### **Accompagnement et aide dans les activités de la vie sociale et relationnelle**

Accompagnement aux RDV, sortie promenade, accompagnement aux courses

Le tarif horaire 2019 fixé par le Conseil Départemental du Morbihan est de 20.60 € .



## 5.2 LE PERSONNEL

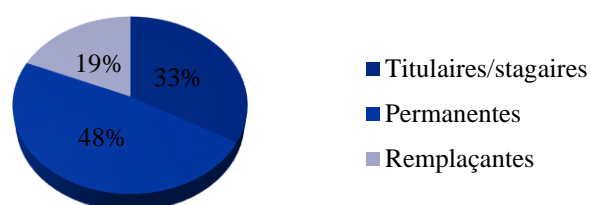
### Niveau de qualification des intervenantes à domicile



61 % des intervenantes à domicile du service possèdent soit le diplôme d'Auxiliaire de Vie Sociale (46%) soit le diplôme d'Assistante De Vie (15%).

33 % des agents sont titulaires ou stagiaires (7 intervenantes à domicile, la coordinatrice et l'adjointe de coordination), 48 % sont permanentes (4 CDI et 9 CDD) et 19 % remplaçantes.

### Statut des agents du service



## 5.3 L'ACTIVITE

En 2019, le SAAD est intervenu auprès de **187** bénéficiaires, ce qui représente **28 240** heures et **33 715** interventions.

74 % sont des femmes et 26 % des hommes.

Les bénéficiaires vivent majoritairement seuls (63%) et 33 % en couple.

6 personnes (3.2 %) vivent avec un descendant.

#### Financements :

48 % des personnes bénéficient d'une aide départementale (APA, Aide Sociale, PCH), 22 % d'un financement de leur(s) caisse(s) de retraite.

27% des bénéficiaires financent par leurs propres moyens les prestations du service.

## 5.4 L'ÉVALUATION EXTERNE

L'évaluation interne a été réalisée par le service en 2017.

L'association Armorix Expertise a procédé à l'évaluation externe du service en octobre 2019.

Le service est en conformité avec la légalité. Les outils rendus obligatoires par la loi 2002-2 sont existants, pertinents et utilisés.

L'organisation du service est définie et la coordination est assurée (soutien, communication notamment).

La dynamique d'équipe révèle une bonne cohésion, un professionnalisme et un investissement des professionnelles.

Les bénéficiaires rencontrés ont souligné la réactivité, l'empathie, la ponctualité, le professionnalisme du service et la bonne coordination avec les partenaires.

Des axes de progression ont été proposés : élaboration du projet personnalisé, rédaction du document unique concernant les risques professionnels, la prévention de l'isolement des personnes âgées.

Par ailleurs, une enquête annuelle de satisfaction est diffusée aux bénéficiaires en novembre. Cela permet au service d'interroger ses pratiques et de proposer des pistes d'amélioration en fonction des demandes.

---

### PERSPECTIVES

- Mise en œuvre des recommandations formulées lors de l'évaluation externe
- Augmentation du temps de travail de l'adjointe de coordination (1 ETP)
- Création d'une salle de pause
- Mise en place de temps d'analyse de pratique
- Contractualisation dans le cadre d'un CPOM